

COMMUNE DE MAUPERTHUIS**Nombre de membres en****exercice:** 11**Présents :** 11**Votants:** 11**Séance du 25 mai 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai
l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mai
2020, s'est réunie sous la présidence de Dominique
CARLIER

Sont présents: Dominique CARLIER, Jocelyne
KULPA-BETTENCOURT, Michaël PEROTIN,
Sandrine TISSIER, René HOCQUERELLE,
Frédéric OBRINGER, Sylvie COQUOIN, Lydie
FEVRIER, Julie COYNE, Philippe CHIPAUX,
Franck MEIGNEN

Représentés:**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Julie COYNE**Objet: ELECTION DU MAIRE - DE 013 2020**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique CARLIER qui a
déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans
leurs fonctions.

Monsieur René HOCQUERELLE, le plus âgé des membres du Conseil, a pris
ensuite la présidence.

Monsieur René HOCQUERELLE a procédé à l'appel nominal des membres du
Conseil. Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.
Pour ce faire, le Conseil municipal a désigné deux assesseurs: Monsieur Michaël
PEROTIN et Madame Sandrine TISSIER

Résultats du 1er tour de scrutin:

Nombre de conseillers présents	11
Nombre de votant	11
Nombre de suffrage déclarés nuls	0
Nombre de suffrage déclarés blancs.....	0
Nombre de suffrage exprimés	11
Majorité absolue	5

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
CARLIER Dominique	11

Monsieur Dominique CARLIER a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Objet: NOMBRE DE POSTE D'ADJOINT AU MAIRE - DE 014 2020

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal soit trois adjoints au maire au maximum. ;

Vu la délibération du 04 avril 2014 qui fixait à un le nombre d'adjoint au maire ;

Vu de ces éléments ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** à un le nombre d'adjoint au maire de la commune de Mauperthuis.

Objet: ELECTION DU MAIRE ADJOINT - DE 015 2020

Résultats du 1er tour de scrutin:

Nombre de conseillers présents11
 Nombre de votant11
 Nombre de suffrage déclarés nuls0
 Nombre de suffrage déclarés blancs0
 Nombre de suffrage exprimés11
 Majorité absolue5

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Jocelyne KULPA-BETTENCOURT	11

Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT a été proclamé Adjointe au maire et a été immédiatement installée.

Objet: CHARTE DE L'ELU LOCAL

La charte de l'élu local est distribuée aux membres du conseil, et Monsieur Dominique CARLIER en donne lecture, conformément à l'article L.1111-1-1 du CGCT.

Objet: INDEMNITES DU MAIRE ET DE SON ADJOINT - DE 016 2020

En principe, les mandats municipaux sont exercés à titre gratuit (art. L.2123-17 du CGCT). Toutefois, pour compenser les charges et les pertes de revenus liées à l'exercice de ces mandats, la loi prévoit un régime indemnitaire pour les maires, les adjoints et certains conseillers municipaux.

Son montant est voté par le Conseil municipal dans la limite d'un taux maximal en référence à l'inde brut terminal de la Fonction Publique et variant selon la taille de la commune. Le barème, établi en pourcentage figure à l'article L2123-23 du CGCT.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

MAIRE			
POPULATION (habitants)	Taux maximum (en % de l'indice brut terminal)	Montant des indemnités brutes	
Moins de 500	25.5	Annuelles	Mensuelles
		11901.60	991.80

ADJOINT AU MAIRE			
POPULATION (habitants)	Taux maximum (en % de l'indice brut terminal)	Montant des indemnités brutes	
Moins de 500	9.9	Annuelles	Mensuelles
		4620.60	385.05

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** l'indemnité du Maire de la façon suivante:

MAIRE			
POPULATION (habitants)	Taux maximum (en % de l'indice brut terminal)	Montant des indemnités brutes	
Moins de 500	25.5	Annuelles	Mensuelles
		11901.60	991.80

- **FIXE** l'indemnité de l'Adjoint au Maire de la façon suivante:

ADJOINT AU MAIRE			
POPULATION (habitants)	Taux maximum (en % de l'indice brut terminal)	Montant des indemnités brutes	
Moins de 500	9.9	Annuelles	Mensuelles
		4620.60	385.05

Objet: DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - DE 017 2020

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant que pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés automatiquement suivant l'ordre du tableau du Conseil municipal établi à l'issue de l'élection du maire et de son adjoint;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner les conseillers communautaires comme suit:

TITULAIRE	SUPPLEANT
Dominique CARLIER	Jocelyne KULPA-BETTENCOURT

Objet: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE MAUPERTHUIS / SAINT-AUGUSTIN (SIRP) - DE 018 2020

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP);

Considérant qu'il est nécessaire de nommer de nouveaux membres délégués titulaires et suppléants suite au renouvellement des conseillers municipaux;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner les représentants au Conseil municipal au sein du SIRP comme suit:

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Jocelyne KULPA-BETTENCOURT	Sandrine TISSIER
Sylvie COQUOIN	René HOCQUERELLE
Michaël PEROTIN	Franck MEIGNEN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.